



Conakry, le 13/03/2022

N° 001/AMG/2022

## Communiqué

Le Conseil d'Administration de l'Association des Magistrats de Guinée (AMG) prend bonne note de l'élection et la Désignation au Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) des Magistrats ci-après :

1. Monsieur Yaya **BOIRO**, Président de la 1<sup>ère</sup> Chambre civile de la Cour suprême ;
2. Monsieur Alpha Saliou **BARRY**, Avocat général près la Cour suprême ;
3. Monsieur Hassane II **DIALLO**, Conseiller juridique du Ministère de la justice ;
4. Monsieur Fallou **DOUMBOUYA**, Procureur général près la Cour d'Appel de Kankan ;
5. Monsieur Ibrahima Sory **TOUNKARA**, Président du Tribunal de Première Instance de Kaloum ;
6. Monsieur Algassimou **DIALLO**, Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Dixinn ;
7. Monsieur Mamadou Dian Bora **DIALLO**, Avocat général près la Cour d'Appel de Conakry ;
8. Madame Joséphine Loly **TINKIANO**, Substitut du Procureur spécial près la Cour de Répression des Infractions Economiques et Financières (CRIEF) ;
9. Monsieur Lazare Mamady **BAURET**, Substitut du Procureur spécial près la Cour de Répression des Infractions Economiques et Financières (CRIEF) ;
10. Monsieur Mohamed **KABA**, Conseiller ou Assesseur à la Cour de Répression des Infractions Economiques et Financières (CRIEF) ;
11. Monsieur Mohamed Lamine **DIALLO**, Président de Section au Tribunal de Commerce ;



12. Monsieur **El hadj Mahamoud CAMARA**, Conseiller ou Assesseur à la Cour de Répression des Infractions Economiques et Financières (CRIEF) ;

Le Conseil d'Administration de l'Association des Magistrats de Guinée (AMG) félicite chaleureusement les heureux élus et désignés et leur souhaite la pleine et entière réussite dans l'accomplissement de leurs missions de membres de l'organe de gestion de la carrière des magistrats, de l'indépendance et de la déontologie de la magistrature ;

Le Conseil d'Administration de l'Association des Magistrats de Guinée déclare qu'il leur accordera son assistance et sa collaboration, afin que la Justice demeure la boussole souhaitée et le deuxième pilier de la **REPUBLIQUE** comme l'indique sa place au sein de notre devise ;

Le Conseil d'Administration de l'Association des Magistrats de Guinée félicite l'ensemble des magistrats pour l'esprit civique qui a gouverné les élections et leurs résultats ;

**N.B** : Le Conseil d'Administration regrette que les deux Premiers Présidents des Cours d'Appel de Kankan et de Conakry n'aient pu s'entendre sur celui d'entre eux qui les représentera au sein du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

De même, le Conseil d'Administration note avec amertume que la situation des deux Procureurs Généraux pose un problème fondamental de droit, lié à la règle selon laquelle l'ancienneté de dix (10) ans révolus est le critère de désignation de celui d'entre eux qui doit être membre du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

Il est incompréhensible, inconcevable et inadmissible que ceux qui sont chargés de requérir l'application de la loi soient ceux qui, pour des raisons personnelles font des tractations insidieuses pour sa violation flagrante.

**Pour le Conseil d'Administration/Son Président**



**Mohamed DIAWARA**